



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/11
Présents	24	Objet : Convention de partenariat d'accompagnement à
Pouvoirs	05	la transition énergétique avec ENEDIS
Votants	29	

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), ENEDIS est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Électricité au titre du monopole légal dont elle dispose et est, par ailleurs, concessionnaire de ce réseau en vertu des différents contrats de concession signés avec les autorités concédantes.

À ce titre, ENEDIS est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter en permanence aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation individuelle ou collective.

Dans le cadre des relations qui lient ENEDIS et la CCPD, et par le biais d'une convention de partenariat (jointe en annexe), les deux parties souhaitent renforcer leur collaboration en intégrant les nouveaux enjeux de la transition écologique et ce, au travers de grandes thématiques qui pourront être, ou non, déclinées en tout ou partie :

- Impulser une démarche de sobriété énergétique sur le patrimoine de la collectivité et des communes membres,
- Dresser des états des lieux du territoire (Taux d'occupation des logements, zones de précarité énergétique, données de consommation et de production du territoire,
- Accompagner le développement des énergies renouvelables,
- Accompagner le développement de la mobilité électrique sur le territoire (voitures et vélos).

La présente convention est proposée pour une durée de trois ans, De manière transversale les parties s'engagent à :

- Participer aux différentes démarches mises en œuvre par les différentes parties,
- et qui concourent aux champs de coopération identifiés dans son article 2,
- Soutenir les actions portées par chacune des parties dans les différents champs de coopération.

Une rencontre aura lieu au moins une fois par an, afin de suivre la mise en œuvre des actions.

Les parties pourront, d'un commun accord, faire évoluer les contours de leur collaboration en fonction du contexte et des opportunités et ce, à travers un avenant à la présente convention.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} Commission « Aménagement du territoire, Mobilité, Transport et Transition énergétique », en date du 09 juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat d'accompagnement à la transition énergétique avec ENEDIS,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine
Dijonnaise,
Maire d'IZIER